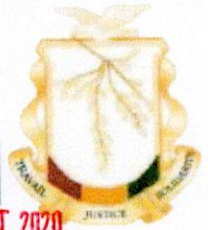




C.E.N.I

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE



29 OCT 2020

Réf. 0013 / C.E.N.I / BN / .....

Conakry, le.....

## COMMUNIQUE DE LA CENI RELATIF A LA COMMUNICATION DU HAUT REPRESENTANT DE L'UNION EUROPEENNE

La Commission Electorale Nationale Indépendante a appris par voie de presse la communication du haut représentant de l'Union Européenne relative à la tenue du scrutin présidentiel du 18 octobre et de la proclamation des résultats provisoires du premier tour le 24 octobre 2020. Elle note avec intérêt le caractère pacifique dudit scrutin ainsi que les recommandations contenues dans ladite communication.

Toutefois, la CENI s'interroge sur le moment de la publication d'une telle déclaration pendant que la communauté internationale et les acteurs nationaux tentent d'apaiser les tensions et amorcer un dialogue.

Par ailleurs, elle rappelle que toutes les opérations liées à l'organisation de l'élection présidentielle du 18 octobre 2020 se sont déroulées dans la transparence et la légalité requises avec l'implication effective des acteurs du processus électoral à tous les niveaux, notamment : les partis politiques candidats, les plateformes de la société civile, les observateurs sous-régionaux, régionaux et internationaux...

Il est à noter que les procédures de remontée des procès-verbaux des bureaux de vote vers les commissions administratives de réception et de transmission ont été clairement définies par la CENI, ainsi que les procédures de centralisation des votes dans les circonscriptions. Ces opérations n'ont souffert d'aucune entorse et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Aussi, les procédures de remontée et de centralisation des votes ont été clairement élaborées par la CENI et partagées avec les acteurs électoraux à travers la cellule technique d'action et de suivi du processus électoral et l'organisation des comités inter parties décentralisés dans les 33 préfectures et les cinq communes de Conakry.

Il n'y a pas d'autres voies légales en ce qui concerne le processus de validation autres que la CENI qui proclame les résultats provisoires et la Cour Constitutionnelle qui statue sur le contentieux et les résultats définitifs

La Commission Electorale Nationale Indépendante invite la communauté nationale et internationale à faire siennes, les déclarations tant des observateurs nationaux et internationaux, que celles de la mission conjointe CEDEAO, Union Africaine et les Nations Unies.

Voir ampliation sur la 2<sup>ème</sup> page

LA CENI

*ABS*





## Ampliation

- Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger
- Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
- Représentation de l'Union Européenne en Guinée
- Coordination du Système des Nations Unies en Guinée
- Assemblée Nationale de Guinée
- Cour Constitutionnelle de Guinée
- Haute Autorité de la Communication (HAC)
- Institution Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (INIDH)
- Ambassade de France en Guinée
- Ambassade des Etats-Unis d'Amérique en Guinée
- Ambassade de Russie en Guinée
- Ambassade de Chine en Guinée
- Ambassade du Japon en Guinée
- Ambassade du Royaume Uni en Guinée
- Ambassade d'Allemagne en Guinée
- Ambassade du Nigéria en Guinée
- Ambassade de Côte d'Ivoire en Guinée
- Ambassade du Ghana en Guinée
- Ambassade d'Afrique du Sud en Guinée
- Ambassade du Sénégal en Guinée

